

DIRECTION DES EMPLACEMENTS

33A RUE MONTGRAND
13006 MARSEILLE

PROPOSITION DE MANDATEMENT CUMP

Bénéficiaire : NOUAR PATRICK

Adresse : 1 PLACE DE LA JOLIETTE

Compte n° : 12058

Adresse du compte: 1 PLACE DE LA JOLIETTE

MOTIF : GENE TRAVAUX TUNNEL JOLIETTE 2009

Exercice	Numéro de Titre	Valeur du titre	Imputation budg.	Montant mandaté
2009	6822	3790,8	70323/822	1895,4

Montant total mandaté : 1895,40

Marseille le 28/06/2010



Mme NOUAR Patrick
Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Marseille,
Le 30 octobre 2009

COURRIER ARRIVEE
Date 4/11/08 n° 01180

DIRECTION DES EMPLACEMENTS	
N° 13413	Date : 17 NOV 2009
DIRECTION	MARCHES
AFFAIRES GENERALES	FETES & MANIFESTATIONS
VOIRIE EMPLACEMENTS	TECHNIQUES
PUBLICITE	

Mme VASSAL Martine
ADJOINTE AU MAIRE
HOTEL DE VILLE
13233 MARSEILLE CEDEX 2

He n° 20058
5E 48370013

Nathalie
vpp

Jane
+ mur ?

Madame,

(Sans réponse à ma lettre du mois d'août 2009, je me permets de vous réitérer ma demande pour un dégrèvement des taxes d'emplacement 2009.

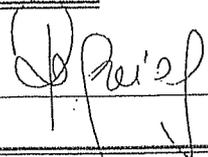
Comme je vous l'expliquais, les travaux et surtout la fermeture de l'accès au fort par la Place de la Joliette nous occasionne une perte de clientèle de plus en plus importante.

Je joins à la présente la copie de votre courrier du 28/07/08 et vous confirme que la situation est loin de s'être améliorée.

Dans l'attente de votre réponse,
Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

RAPPORT D'ENQUÊTE

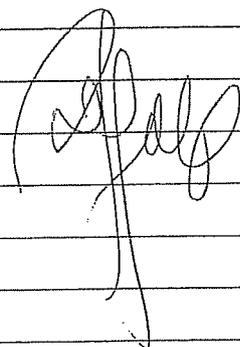
Rédigé le 27.11.09 par M.



865 / Ce TER

Kiosque Alimentaire
place de la fontaine
commune de gouvernement partiel

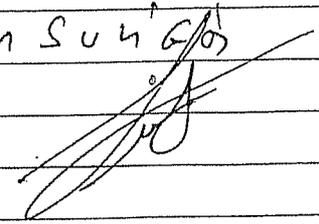
Kiosque fermé plusieurs années
importants à proximité zone commerciale
l'exploitation du kiosque.
A.F. pour gouvernement partiel.



1.12.09

AVIS favorable : 6 kiosque n'ont été
pas les travaux depuis plusieurs années.

JN SUIVANT



80
315
VILLE DE



MARSEILLE

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE A LA QUALITE DE LA VILLE
A L'ESPACE PUBLIC, AU PLUVIAL,
AUX EMPLACEMENTS, A LA GESTION
URBAINE, A LA POPRETE

9 DEC. 2009

14328

Regule M/12

Monsieur Patrick NOUAR
Kiosque à sandwiches
11, place de la Joliette

13002 MARSEILLE

Section : Emplacements/Voirie – mercredi 2 décembre 2009 – EG
Vos références : Votre lettre du 30 octobre 2009
Compte n° : 12058 – 5E 4837 0013

OBJET : DEMANDE DE DEGREVEMENT TAXES 2009 – GENE POUR TRAVAUX KIOSQUE A SANDWICHES PLACE DE LA JOLIETTE

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre demande par laquelle vous sollicitez une réduction des taxes d'emplacement émises au titre de l'année en cours, compte tenu de la gêne occasionnée par les travaux sis à proximité de votre kiosque.

En réponse, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis tout à fait consciente des nuisances occasionnées par ce chantier et des difficultés que vous pouvez rencontrer pour mener à bien votre activité commerciale. C'est pourquoi, je suis favorable à un dégrèvement de 50% des droits émis au titre de l'exercice en cours.

Je demande à mes services comptables de proposer cet accord aux services de la Communauté Urbaine Marseille Métropole, gestionnaires des dossiers Kiosques afin que cette réduction soit effectuée dans les meilleurs délais.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

9 DEC. 2009

Martine VASSAL

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

DIVISION EMPLACEMENTS
33A RUE MONTGRAND
13006 MARSEILLE

PROPOSITION DE REDUCTION DE TITRE CUMP

Bénéficiaire : NOUAR PATRICK

Adresse : 1 PLACE DE LA JOLIETTE

Compte n° : 12058

Adresse du compte: 1 PLACE DE LA JOLIETTE

MOTIF : GENE TRAVAUX TUNNEL JOLIETTE 2009

Exercice	Numéro de Titre	Valeur du titre	Imputation budg.	Montant mandaté
2009 2010	2533	3904,56	70323/822	1952,28

Montant total mandaté : 1952,28

Marseille le 21 09 2010

Regu le 28/6/11, HL

M. et Mme. NOUAR PATRICK
KIOSQUE A SANDWICH
11, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Marseille,
le 12 mai 2010

Madame VASSAL MARTINE
ADJOINTE AU MAIRE
HOTEL DE VILLE

13233 MARSEILLE CEDEX 20

COMPTE N° 12058 - 5E 4837 0013

Madame,

Je viens par la présente vous faire une demande de dégrèvement des taxes d'emplacement 2010 qui nous sont déjà parvenues ; il y a peu c'était en fin d'année et maintenant en début pour un paiement immédiat.

Je sais que vous êtes consciente des nuisances occasionnées par le chantier à côté de mon kiosque mais vous ne pouvez imaginer l'impact qu'a pu avoir sur notre activité commerciale le fait de ne plus avoir accès au port depuis la Place de la Joliette. En effet, depuis un an, nous avons complètement perdu toute la clientèle de passage au départ et à l'arrivée des bateaux et toute la clientèle du Port Autonome qui doit emprunter une passerelle qui atterrit Bd. des Dames, soit 20 mn de marche alors qu'auparavant ces gens là n'avaient qu'à traverser la rue.

Je ne vous cache pas que cette situation devient vraiment épuisante moralement surtout lorsque nous entendons dire que la place va être refaite et que personne ne prend la peine, du côté de la Communauté Urbaine et d'Euroméditerranée, de nous en dire plus.

Je vous rappelle qu'en 1998, nous avons été prévenus fin septembre 1997 que notre kiosque disparaissait le 31/12/97 et que pendant 8 mois nous nous sommes retrouvés à la rue sans indemnités et que je ne voudrais pas que cela puisse se reproduire après tant d'années de travaux et de galères.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère favorable,

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

RAPPORT D'ENQUÊTE

Rédigé le :

17.10

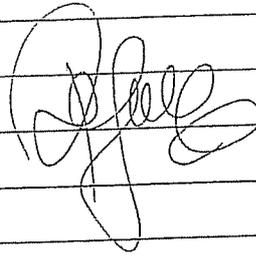
par M

P. J. J. J.

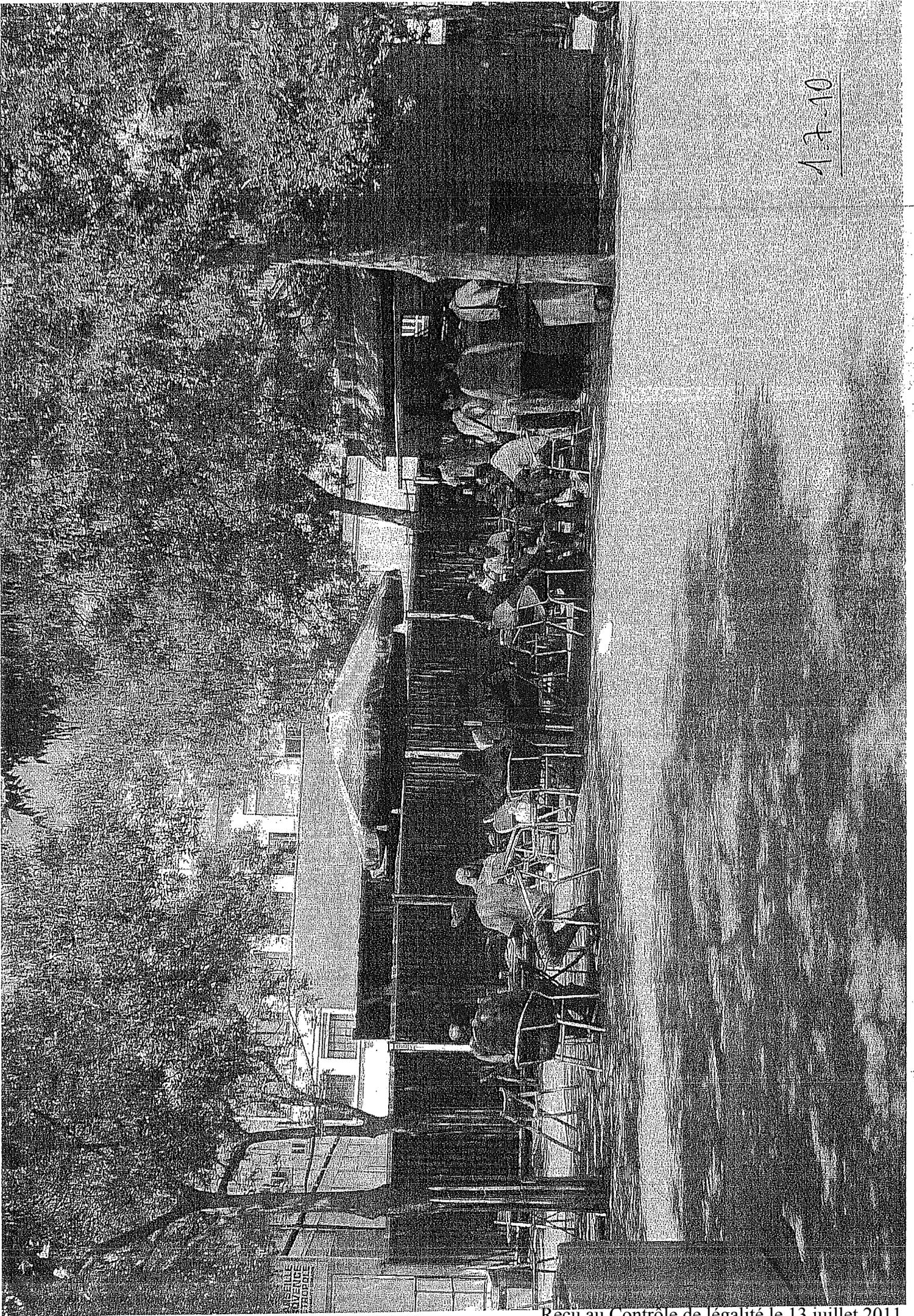
CaTER / 4638

Kiosque Sandrine
5 place de laquette
NOUAR PATRICK

Trouver toujours en cours de proximité
du kiosque (interactions inconnues)



A.F.10



Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

MJ

VILLE DE



MARSEILLE

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE A LA QUALITE DE LA VILLE
A L'ESPACE PUBLIC, AU PLUVIAL,
AUX EMBLEMES, A LA GESTION
URBAINE, A LA PROPRIETE

3.8.10
Bernard,

Pour suite à donner

Merci,

HENRI

26 JUL. 2010 7763-DC

Monsieur Patrick NOUAR
Kiosque à Sandwiches
11, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

2 Affaire suivie par le service de l'Espace Public (MJ - 12.7.10)
Jean-Marc SULIGOI, téléphone 04 91 55 22 46 ou 06 32 28 95 50

**OBJET : DEMANDE DE DEGREVEMENT TAXES 2010 - GENE POUR TRAVAUX
KIOSQUE A SANDWICHES 11, PLACE DE LA JOLIETTE - 13002 - MARSEILLE**

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande par laquelle vous sollicitez une réduction des taxes d'emplacement émises au titre de l'année 2010, compte tenu de la gêne occasionnée par les travaux à proximité de votre kiosque.

Vous me signalez en effet que les piétons ont des difficultés à accéder à votre exploitation, ce qui a entraîné une baisse conséquente de votre activité commerciale depuis plusieurs années.

En réponse, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis tout à fait consciente des nuisances occasionnées par ce chantier et des problèmes que vous rencontrez pour mener à bien votre activité.

C'est pourquoi, je suis favorable à un dégrèvement de 50% émis pour l'exercice en cours, au même titre que les années précédentes.

Je demande à mes services comptables de proposer cet accord aux services de la Communauté Urbaine Marseille Métropole, gestionnaires des dossiers kiosques.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

21 JUL. 2010

Martine VASSAL

DIRECTION DES EMPLACEMENTS

33A RUE MONTGRAND
13006 MARSEILLE

PROPOSITION DE MANDATEMENT CUMP

Bénéficiaire : JABOUR LAURE

Adresse : 224 BD CHAVE

Compte n° : 54493

MOTIF : GENE PAR TRAVAUX

Exercice	Numéro de Titre	Valeur du titre	Imputation budg.	Montant mandaté
2005	7425	1253,28	70323	1253,28

Montant total mandaté : 1253,28

Marseille le 01 août 2008



LE DIRECTEUR

[Signature]
Richard REVEST



MARSEILLE

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE A LA QUALITE DE LA VILLE
A L'ESPACE PUBLIC, AU PLUVIAL
AUX EMPLACEMENTS, A LA GESTION
URBAINE, A LA PROPRIETE

Le 28 JUIL. 2008 11469

Madame JABOUR Laure

224, Boulevard CHAVE
13005 MARSEILLE

Section : Gestion des Redevables.

Affaire suivie par : SACKMANN. B
N° de compte : 54493

A rappeler impérativement dans toute correspondance à la D.E.

Références : Titre CU 2005 de 1219,28 €
Réfer. Courrier : 9490

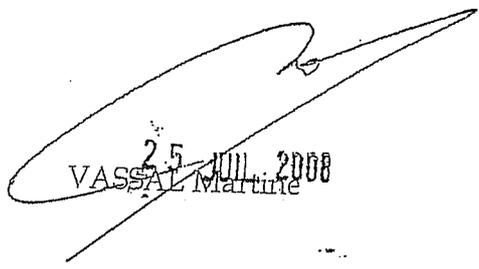
OBJET : RECOUVREMENT DES REDEVANCES POUR OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2005.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 juin 2008, par laquelle vous sollicitez une exonération totale des redevances 2005 citées en objet.

En réponse et après étude de votre dossier, je vous informe que suite à votre cessation d'activité en date du 30 juin 2005, et à la gêne occasionnée par les travaux du tramway, le premier semestre de la même année, je propose à la communauté Urbaine, une annulation totale des redevances pour l'exercice 2005.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


25 JUIL. 2008
VASSAL Martine

Copie : Recette des Finances
Emplacements / Voirie

Madame Talon Laure

224 Bd Chave
13005 Marseille

Marseille, le 16 juin
2008

Madame Martine Vassol

Hotel de Ville

13233 Marseille Cedex 20

Madame,

Suite à un entretien avec Monsieur Revet
le 12 juin 2008, j'ai l'honneur de solliciter de
votre bienveillance la remise de la somme 1253,28 €
qui correspond à la taxation de l'emplacement
de mon ancien kiosque à Sandwiches.

En effet, je reçois chaque année un rappel
avec majoration me demandant de m'acquitter de
cette taxe au Bd Chave de 2005. Or, j'ai cessé mon
activité professionnelle le 1^{er} juillet 2005, de plus en
raison des travaux du tramway mon activité a
été quasiment nulle du 1^{er} janvier au 30 juin 2005
avec un très faible revenu.

Je porte également à votre connaissance que je
ne dispose d'aucunes ressources hormis le RMI d'un
montant de 380 euros et que dans ces conditions
il m'est quasiment impossible d'acquitter la
somme réclamée.

Vous remerciant par avance de l'attention
et de la bienveillance que vous voudrez bien
réservier à ma demande, je vous prie de
croire Madame, à l'expression de ma
respectueuse gratitude.

M^{me} Louise Jolani
Jolani